

**Commune d'Hérémence****Publication d'adjudication**

Objet du marché: réfection de l'escalier sud bâtiment administratif

Adjudicateur: commune d'Hérémence

Type de procédure: sur invitation

Type de marché: constructions

Adjudicataire: André Sierro SA

Prix de l'offre retenue: Fr. 61 255.45 (TTC)

Prix de l'offre la plus élevée: Fr. 86 072.75 (TTC)

Prix de l'offre la plus basse: Fr. 61 255.45 (TTC)

Date de l'adjudication: 18 octobre 2018

Hérémence, le 30 novembre 2018
L'Administration communale

**Commune de Lens****Autorisation d'exploiter –
Modification des prestations**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que Mme Nicole Bonvin-Clivaz, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une modification de son autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: rte des Mélézes 24, 3963 Crans-Montana; parc. 563

Enseigne: Fame'us Bar

Nouvelles prestations: hébergement ainsi que mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place

Prestations précédentes: mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place

Validité de la modification: 01.01.2019

Employeur: Sport Palace Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les trente jours suivant la présente publication.

Crans-Montana, le 30 novembre 2018
L'Administration communale

**Commune de Lens****Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que Mme Elena Zakharenko Chabanian, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: rue du Prado 9, 3963 Crans-Montana; parc. 609

Enseigne: Russian Tea House II était une Foix

Prestations: mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, emporter ou livrer

Heures d'ouverture et de fermeture: 8 h 30 – 20 h
Début de l'activité: 01.01.2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les trente jours suivant la présente publication.

Crans-Montana, le 30 novembre 2018
L'Administration communale

**Commune de Lens****Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Massimiliano Di Battista, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: rue du Prado 9, 3963 Crans-Montana; parc. 609

Enseigne: Wood

Prestations: mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, emporter ou livrer

Heures d'ouverture et de fermeture: 11 h-22 h

Début de l'activité: dès autorisation communale

Employeur: MCG Gastronomie Consulting Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les trente jours suivant la présente publication.

Crans-Montana, le 30 novembre 2018
L'Administration communale

**Commune de Lens****Prolongation de zones réservées**

Le Conseil municipal rend notoire que l'assemblée primaire, en séance du 26 novembre 2018, a décidé de prolonger les zones réservées instaurées le 2 décembre 2016, au sens des dispositions des articles 19 LcAT et 27 LAT, sur les zones à bâtir d'habitation de Lens, selon plans déposés à la commune. A titre informatif, les zones réservées sont identiques à celles constituées en 2016. Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation des plans d'affectation et de la réglementation y relative aux exigences de la nouvelle LAT.

A l'intérieur de ces zones, rien ne peut être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des nouvelles prescriptions.

La prolongation de ces zones réservées d'une durée de trois ans entre en force dès la présente publication au Bulletin officiel. Après homologation des nouvelles prescriptions prévues, les zones réservées seront abrogées.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au Service technique municipal, les après-midi des jours ouvrables. Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées, par écrit, sous pli recommandé, à l'Administration communale dans les trente jours dès la présente publication.

Les plans sont consultables sur le site www.lens.ch (rubrique News).

Lens, le 30 novembre 2018
L'Administration communale

**Commune de Lens****Enquête publique**

La commune de Lens soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire présentée par:

- Requérant et auteur du projet: M. Lebarq Pierre, route de Lens 77, 3978 Flanthey
- Propriétaires: Mme et M. Martins Dos Santos Graça et M. Lebarq Pierre
- Projet: modifier les façades de la maison d'habitation et démolir partiellement le chenil
- Situation: plan 38, parcelle n° 5292 au lieu dit Fontanache à Flanthey
- Zone: 18.3 Villas familiales
- Coordonnées: 600'613 / 124'184
- Dossier déposé le: 23 novembre 2018

Le dossier peut être consulté auprès du Service technique tous les après-midi des jours ouvrables. Les observations ou les oppositions dûment motivées devront être adressées, par écrit, en deux exemplaires, au Conseil communal, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Lens, le 30 novembre 2018
L'Administration communale

**COMMUNE DE LEYTRON**
VILLAGE DE L'HUMAGNE**Enquête publique**

L'Administration communale de Leytron soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par:

- Requérant: Beytrison Régis, rue de la Sauge 17, 1912 Leytron
- Propriétaires: Beytrison Anne-Marie et Régis
- Auteur des plans: Atelier 1912 SA, Rouatope 2, 1912 Leytron
- Objet: changement d'affectation de la cave 1 en un salon de coiffure avec porte vitrée s'ouvrant sur l'extérieur
- Dossier complet déposé le: 19.11.2018
- Situation: plan n° 7, parcelle n° 579 au lieu dit Bray
- Coordonnées: 582'250/115'370
- Zone: d'extension du village H50
- Densité: 0,5
- Requérante: Bonvin Christine, Hardrain 5, 4052 Bâle
- Propriétaires: Bonvin Christine et Podak Christoph par Mme Christine Bonvin
- Auteur des plans: Ralph Germann Architectes SA, rue de la Poste 12, 1920 Martigny
- Objet: transformation d'une grange en habitation en résidence principale et modification d'un couvert en couvert-terrasse
- Dossier complet déposé le: 22.11.2018
- Situation: plan n° 17, parcelle n° 18024 au lieu dit Lavetan
- Coordonnées: 582'116/115'236
- Zone: du village
- Densité: –

Les plans sont à la disposition des intéressés au greffe communal, les jours ouvrables de 8 h à 11 h. Les oppositions ou réserves de droit éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale en 3 (trois) exemplaires, dans un délai de trente jours dès la présente publication au Bulletin officiel.

Leytron, le 30 novembre 2018
L'Administration communale